

## Drame conjugal et extra conjugal

### Une cuisinière revolverisa son mari parce qu'il lui refusait de l'argent

Paris, 7. — De la rue Bapet, 36, à Asnières, où elle habitait avec Germain, son mari, domestique au service d'un docteur de la localité, Marie Boucher, née Simonet, 38 ans, cuisinière, partait subitement, il y a environ deux mois, pour aller loger rue Méhul, à Pantin. Elle avait, dit-elle, décidé ce départ pour mettre fin aux incessantes querelles suivies de violences, qu'elle avait avec son époux, propos de questions d'intérêt, motif que le domestique, au contraire, prétend inventé.

Or, hier, vers 14 heures 30, Marie Boucher qui, après avoir acheté à Paris chez un serrurier, près de la gare Saint-Lazare, un revolver, revenait rue Bapet, se présentait devant son mari et lui demandait s'il avait de l'argent à lui prêter.

Le domestique répondit négativement. Elle sortit alors son arme et tira.

Atteint à l'opiglatte gauche par un projectile, Germain Boucher tomba, tandis que sa femme prenait la fuite.

Une heure plus tard, la meurtrière venait au poste de la mairie, à Asnières, raconter son acte et se constituer prisonnière.

### Un traillieur tua un brutal amant de sa belle-mère

Paris, 7. — Un drame s'est déroulé hier soir, vers dix heures, à Clamart, vallée du Siffre, dans une agglomération constituée par des maisons en bois.

Deux de ces baraques voisines et séparées par un espace de quelques mètres formant cour, sont habitées, l'une par le ménage Clouzeau, dont le mari René est âgé de 25 ans, exerçant la profession de traillieur; l'autre maisonnette est occupée par la mère de Mme Clouzeau, âgée de 45 ans, qui vit marié avec un ouvrier traillieur de 38 ans, Emile Bothier.

De fréquentes discussions s'élevaient entre Mme Clouzeau et sa fille. Hier soir, les deux femmes se prenaient de nouveau de querelle. Bothier intervenant, se mit à injurier la jeune femme, puis se jetant sur elle, il la frappa avec brutalité.

Mme Clouzeau protesta précipitamment et courut, en criant, vers son mari le traitant qu'elle avait subi. Le traillieur qui, depuis longtemps supportait avec peine les violences de Bothier, prit un revolver et sortit.

La fenêtre de la baraque de son adversaire était restée ouverte. Par l'ouverture, Mme Clouzeau aperçut Bothier qui allait se mettre au lit. Froidement, Clouzeau le visa et pressa la détente.

Bothier s'écroula, tué sur le coup. Tandis que les habitants des maisons voisines s'agitaient, le meurtrier rentrait auprès de sa femme; c'est là que les agents du commissariat vinrent l'arrêter.

### Un parqueteur fut poignardé par son amie qu'il menaçait

Nancy, 7. — L'ouvrier parqueteur, Prosper Jonin, âgé de 27 ans, à la suite d'une discussion, rue de la Hache, avec sa maîtresse, Jeanne Grossier, 23 ans, qu'il menaçait de tuer, fut frappé par cette dernière d'un coup de couteau au cœur.

Le meurtrier fut arrêté aussitôt. La meurtrière a été arrêtée.

### Un Boulonnais qui assomma deux femmes a été condamné à 5 ans de prison

On se souvient de sinistres tragiques du drame de la rue Tour d'Ordre, à Boulogne-sur-Mer. Rappelons brièvement l'affaire : Le docteur Emile Antier, 33 ans, fréquentait une demoiselle Eliart, femme Noël, 25 ans. Comme il était très jaloux, sa compagne, marchande de légumes, rue Tour d'Ordre, résolut de le quitter.

Le 23 mars, à 2 heures du matin, Antier ivre, se présenta au domicile de son amie et voulut qu'on lui ouvrît. Comme la porte restait close, il pénétra dans la maison et avec un couteau de fer assomma Mme Houvaux. L'écroulement tomba ensuite à coups redoublés sur Mme Eliart, puis s'enleva, emportant l'argent de ses victimes. Les deux femmes furent demeurées longtemps à l'hôpital. Antier fut arrêté à Calais quelques jours après.

Il compara mercredi devant le tribunal correctionnel de Boulogne, qui le condamna à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

### Le contrebandier tué à Leers

Son corps fut « remis » une journée à Gondoucourt

Nous avons relaté vers la fin du mois d'avril qu'un contrebandier de profession, Louis Lavendome avait été trouvé, dans une tôle trouée par deux balles de revolver, dans une grange de Roquigny (Aisne).

Le frère de la victime d'abord arrêté comme auteur du crime, fut remis en liberté. L'enquête avait en effet établi que le fraudeur avait été tué à Leers par les douaniers, alors qu'il cherchait à franchir la frontière avec une auto transportant des marchandises.

La gendarmerie fut chargée de faire des recherches pour tâcher de retrouver les complices du contrebandier tué. L'enquête très activement menée a permis de recueillir des renseignements très intéressants, notamment à Gondoucourt, commune du canton de Seclin.

## Contre toute atteinte aux droits des sinistrés

### Le groupe interparlementaire a renouvelé un engagement solennel

Paris, 7. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat, sous la présidence de M. Hayes.

Il a pris connaissance des propositions qui lui ont été déposées par de nombreux députés de sinistrés et Chambre de commerce, contre le projet déposé par M. de Lasteyrie, et s'est déclaré en plein accord avec elles.

Il a aussi donné sa complète adhésion aux décisions prises par les commissions des régions libérées, de la Chambre et du Sénat, et renouvelé son engagement solennel de ne laisser pourrir aucun débris de la guerre, de ne laisser aucun dommage de guerre, qui a toujours été considérée comme la charte inaliénable des sinistrés et comme une obligation sacrée envers eux de la nation tout entière.

Sur la demande de M. de Luberau, le groupe a décidé d'insister auprès des ministères des Finances et des Régions libérées, pour qu'un projet de loi soit déposé stipulant que les sommes correspondantes aux frais des emprunts de sinistrés contractés avec l'autorisation du ministre des Finances, soient considérées comme des sommes régulièrement employées.

### Les représentants du Nord demandent d'urgence la convocation au groupe parlementaire des R. L.

M. Charles DELSALLE, député du Nord, vient d'adresser à M. Renard, président du groupe parlementaire des Régions dévastées, la lettre suivante en son nom et en celui de ses collègues du département : MM. DANIEL-VINCENT, LE MOUËZ, LECHIEUR, MACAREY, FASQUAL, René LEFEBVRE :

Monsieur le Président,

Nous vous serions obligés de vouloir bien convoquer de toute urgence le groupe parlementaire des Régions dévastées que vous avez honoré de présider à une heure de la séance, mais l'avis formel de la Commission des Régions libérées de la Chambre, persiste à vouloir ajourner la discussion des articles qui ne tendent à rien moins qu'à déchirer la charte des sinistrés.

Il nous paraît indispensable que devant la gravité de la situation, tous les députés des Régions libérées se concertent en vue de prendre en plein accord les mesures nécessaires pour empêcher de laisser porter atteinte à un droit sacré, celui de la réparation des dommages subis par les habitants de nos régions et formellement reconnu par la loi du 17 avril 1919.

Veuillez agréer, etc...

### Les sinistrés se réuniront à Lille le 17 juin

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Fédération Régionaliste du Nord et du Pas-de-Calais organise dimanche 17 juin, à Lille, la réunion du grand bloc de la Région dévastée de Lille, sous la présidence de M. Alfred Descamps, président du premier Groupement économique régional, une réunion à laquelle les sinistrés sont invités à assister pour protester contre les projets du Ministère des Finances, que nous avons, les premiers, dénoncés.

### La Chambre a continué l'examen de la loi des pensions

Le député royaliste Ybarnegaray interpellera le Gouvernement

Paris, 7 juin. — La Chambre a poursuivi l'étude du projet de loi sur les pensions et, sans délai, a adopté les articles suivants :

La droite, outre de son échec de vendredi dernier et du blâme que les gauches lui ont infligé, dépose une interpellation par laquelle M. YBARNEGARAY, le Gouvernement de M. Poincaré sera mis en demeure de se prononcer sur le bloc national et le bloc des gauches.

Les royalistes, qui font partie de la majorité, soutiennent le projet, n'entendant lui donner leurs voix qu'à la condition d'être sûrs de l'impassibilité.

### La suppression d'un empêchement au mariage des divorcés

L'article 295 du Code civil interdisant aux époux divorcés de se remarier si l'un d'eux avait postérieurement au premier divorce convolé une seconde fois et divorcé à nouveau, est abrogé.

### Divers articles de la loi des pensions sont adoptés sans discussion

Au sujet de l'article 50, M. BOUVSSON, soutenu par LEBAS, soutient un amendement tendant à porter à huit le nombre des délégués du personnel au Conseil d'administration des Caisses de pension.

L'amendement est adopté.

La Chambre décide ensuite que tout fonctionnaire convaincu de fautes graves est en état de démission par sa faute, perd le droit à la pension. Il en est de même pour le fonctionnaire qui perd la qualité de français, ou qui est l'auteur d'une condamnation pénale.

## La Journée Sportive

### Après le Critérium Cycliste (Amateurs) du Nord de la France

### L'homologation de l'épreuve

Dans nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, se sont réunis, mercredi soir, pour homologuer les résultats du Critérium Cycliste, le bureau de la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord, les commissaires et de nombreux présidents ou membres des clubs fédérés.

Le bureau de la F. C. N. a reçu trois réclamations qui, après examen, furent rapidement liquidées.

Le classement officiel, ratifié par les commissions, est le suivant :

1. Julien PERRAIN, du C. C. St-Maurice.
2. Emile Cardot, de l'U. V. Lilloise.
3. Delheis Henri, de l'U. C. Roubaissien.
4. Dubois René, du C. C. St-Maurice.
5. De Kezès Jules, du C. C. St-Maurice.
6. Lengagne Jules, du C. C. St-Maurice.
7. Charlet Armand, de l'E. C. Haubourdin.
8. Dubois Arthur (individuel).
9. Verschaele Remy, de Billy-Montigny.
10. Verschaele René, de l'U. V. Lilloise.
11. Place René, du C. C. St-Maurice.
12. Alexandre Julien, du C. C. St-Maurice.
13. Vandebusch Jules, du C. C. Wazemmes.
14. Armand Charlet, de l'U. C. St-Maur.
15. Lemahieu Camille, de l'E.C.C. Lambersart.
16. Claus Robert, du C. C. St-Maurice.
17. Lefebvre Jean, de l'U. V. Lilloise.
18. Dubois Xavier, du C. C. St-Maurice.
19. Houghé Henri, du C. C. Faches.
20. Decroix Edmond, du C. A. Roubaissien.
21. Herpoit Victor, du C. C. St-Maurice.
22. Alexandre Marcel, du C. C. St-Maurice.
23. Arthur Paquet, du Club Perrain.
24. Degand Marcel, de l'U. V. du Sud.
25. Cardot Albert, de l'U. V. Lilloise.
26. Poulain d'Escalduin, de l'U. V. du Sud.
27. Vanoupe Jean, du C. A. Roubaissien.
28. Verstraete Armand, du C. C. St-Maurice.
29. Dubois Xavier, de l'U. V. du Sud.
30. Desmulliez Julien.
31. Séroon Achille.

Viennent ensuite :

32. Seroon Achille.
33. Duthieu Oscar.
34. Vandebusch Camille.
35. Decroix René.
36. Rousez Louis.
37. Peters Félix.
38. Lemaire Alphonse.
39. Demoor Lucien.
40. Verschaele Paul.
41. Horriat Abel.
42. Desmulliez Schyhaum.
43. Cottignies Maurice.
44. Williams Charles.
45. Roberts Joseph.
46. Lapout Victor.
47. Martens Hubert.
48. Houze Julien.
49. Touche.
50. Thiery Raoul.
51. Van der Gaster.
52. Dubois Adrien.
53. Crommerlynek.
54. Vohman.
55. Roche.
56. Ruelier.
57. Merlin.
58. Skelpele Henri.

### Ce que vont toucher les vainqueurs de la Course

Julien Perrain	1800 francs
Emile Cardot	800
Henri Delheis	800
Adrien Dubois	700
Jules de Kezès	600
Jules Lengagne	500
Luc Denis	450
Armand Charlet	400
Henri Dubois	350
Remy Verschaele	300
Jules Verschaele	250
René Place	150
Alexandre Julien	125
Jules Vandebusch	125
Edmond Decroix	100
Robert Klaus	100
Jean Lepoutre	100
Armand Charlet	100
Henri Houghé	100
Edmond Decroix	75
Victor Herpoit	75
Joseph Schyhaum	75
Arthur Paquet	75
Marcel Degand	75
Antony Cardot	50
Poulain d'Escalduin	50
Jean Vanoupe	50
Armand Verstraete	50
Xavier Daniel	50

### Les primes des « Amis de la Rue de Paris », de Lille

Les « Amis de la rue de Paris », l'actif groupement que président MM. Delbecq et Portier, ont réparti les primes de 100 fr. en primes, pour le contrôle de nuit, installé dans nos bureaux.

La première prime de 50 francs fut gagnée par Séroon Achille, 30 fr. par Oscar Duthieu, à la troisième, 25 fr. par Camille Vandebusch, à la quatrième, 20 fr. par René Delheis, à la cinquième, 15 fr. par Louis Rousez, à la sixième, 10 fr. par Félix Peeters.

Ces heureux gagnants pourront retirer leurs primes au cours de la réception officielle, qui aura lieu aujourd'hui.

### Le Challenge du « Réveil du Nord »

Nous avons dit que le Cyclo-Club Saint-Maurice remporta le superbe Challenge que le « Réveil du Nord » avait mis en compétition.

Voici le classement général par Clubs :

1er, Cyclo-Club Saint-Maurice, 1, 5, 15 : 21 points.
2e, U. V. Lilloise, 2, 18, 26 : 46 points.
3e, Club Athlétique Roubaissien, 4, 21, 28 : 53 points.
4e, U. V. du Sud, 11, 25, 30 : 66 points.

### Un prix au plus jeune

La Marque OYMA, ainsi que les Etablissements du BON GENIE, rue des Augustins, à Lille, ont offert un prix au plus jeune.

### On trouva la receveuse ligotée dans son bureau

Montauban, 7. — La receveuse des tramways de Montauban a été trouvée ligotée dans son bureau.

Elle a déclaré qu'un individu était entré dans son bureau, menaçant de la tuer si elle appelait. Elle ne se souvient plus de rien, car, à ce moment, elle a été endormie au chloroforme.

Le bureau a été cambriolé ; une somme de 400 francs disparue.

Une enquête est ouverte.

### La réception des vainqueurs et la distribution des prix, aujourd'hui au « Réveil du Nord »

Cet après-midi, vendredi à 4 heures, les vainqueurs du Critérium Cycliste (Amateurs) du Nord de la France, seront reçus officiellement dans nos bureaux, rue de Paris, 186 bis, à Lille, où notre directeur, M. Eugène Guillaume, procédera à la distribution des prix et à la remise du Challenge du « Réveil du Nord ».

Les cartes d'invitation ont été remises dans la journée de mercredi, aussi nous comptons sur la présence de tous pour assister à cette amicale manifestation, dernier épisode de notre Critérium Cycliste, qui obtint un triomphe mérité.

### La réception du Challenge au Cyclo-Club-Saint-Maurice

Le Cyclo-Club Saint-Maurice, dont le siège est chez Fernand Génicot, 85, rue du Fau bourg-Roubaix, à Lille, a l'honneur d'inviter tous ses membres à la réception du Challenge offert par le « Réveil du Nord » au Club de la rue de Paris.

Les cartes d'invitation ont été remises dans la journée de mercredi, aussi nous comptons sur la présence de tous pour assister à cette amicale manifestation, dernier épisode de notre Critérium Cycliste, qui obtint un triomphe mérité.

### Le Grand Prix de Denain

AVANT LE CONCOURS DU « REVEIL DU NORD »

Cette grande épreuve, une des plus importantes du Nord, a obtenu l'an dernier, un colossal succès.

Elle fut mise sur pied par l'active Société d'Education Physique de Denain, qui dota le sport cycliste de plusieurs importantes épreuves dont le Premier Paris-Denain et fit disparaître les premiers concours athlétiques dans la région.

Le Grand-Prix de Denain 1923 organisé avec le concours de la Municipalité obtiendra, à Denain et dans la région un succès mérité.

Cette épreuve fut respectivement gagnée en 1920 par René Place devant Gathals et Desmulliez.

En 1922, par Vermandel devant Tailleur et Clearhout.

Elle se disputera cette année le dimanche 29 juillet 1923 et sera ouverte à tous les coureurs fédérés.

Les sportifs Carlier, Lays, Wall, Dhinaut frères, Morelle, Morival, Deloffre, Brannonier, composent le Comité Directeur de la S. E. P. sauront mener à bien la nouvelle tâche qu'ils ont entreprise.

### Hippisme

### COURSES A CHANTILLY

1re Course. — 1. Grand Vair (Ch. Childs), g. 151.50, p. 36.50; 2. Mariposa (Haynes), p. 20.50; 3. Violette de Parme (Eude), p. 42.00.

2e Course. — 1. Après l'Orde (Eude), g. 142.50, p. 38.00; 2. Ramille (Garner), p. 29.00; 3. Forville (Doumen), p. 29.50.

3e Course. — 1. Noisy-le-Roi (Ferre), g. 48.50, p. 13.50; 2. Bornique (Bartholomew), p. 66.50; 3. Objet d'Art (Garner), p. 20.50.

4e Course. — 1. Grand Guignol (Ch. Childs), g. 27.50, p. 11.50; 2. Epinard (E. Haynes), g. 12.00, p. 10.50; 2. Plusia (F. Kooch), p. 13.00.

5e Course. — 1. Ispat (Maiden), g. 56.00, p. 24.00; 2. Kenny (A. Woodland), p. 69.00; 3. Hildrand (Vatard), p. 35.50.

### La victoire de « Papyrus » au Derby d'Epsom

ELLE FAIT LA FORTUNE D'UNE MODESTE OUVRIERE

Londres, 7. — Ainsi que l'on sait, le Derby d'Epsom a été couru hier.

Evénement national par excellence qui efface toutes autres préoccupations pendant une journée. La Chambre des Communes même, à l'assistance clairsemée, s'en est montrée préoccupée.

## Le sabotage continue à sévir dans la Ruhr

### Sur la voie, près de Duisbourg une bombe éclata jeudi

Dusseldorf, 7. — Une tentative de sabotage au lieu ce matin 7 juin à 3 h. 15 sur la voie ferrée de Duisbourg à Grossbaum. Une bombe a éclaté mais n'a causé aucun dommage.

Les sanctions ordinaires seront appliquées.

### Une grève terminée, une autre continuant...

Dusseldorf, 7. — Rien à signaler dans la journée d'hier.

La grève qui avait éclaté à la mine du Mont-Cenis, en signe de protestation, lors de la saisie de stocks de coke, est aujourd'hui terminée.

A Fetter, la grève continue pour une raison de salaires, avec cependant une tendance à la reprise du travail.

### A propos de l'incident regrettable de Dusseldorf

### Une odieuse accusation des Allemands

Dusseldorf, 7. — A propos de l'incident regrettable qui s'est produit à Dusseldorf et au cours duquel un soldat français, en nettoyant son fusil, a tué accidentellement un petit garçon de 7 ans qui se trouvait à proximité, un communiqué allemand raconte ainsi les faits : Plusieurs enfants se seraient approchés du poste et demandant à la sentinelle : « Monsieur, rien à manger ? »

La sentinelle serait alors rentrée dans le poste, aurait croché son fusil et aurait essayé de viser le petit garçon et l'abattre d'un coup de feu.

Il est à peine besoin de relever l'invasibilité de ce récit, qui tend à faire voir les soldats français sous un jour d'exécution. Le fait que la sentinelle serait rentrée dans le poste pour chercher son fusil est caractéristique.

Les sentinelles montent la garde un arme et en cas d'alerte, elles n'ont pas besoin d'aller les chercher dans le poste.

La phrase citée par le communiqué allemand : « Monsieur, rien à manger ? » montre bien que les petits enfants de la Ruhr ne considèrent pas les soldats français comme des êtres dangereux, mais qu'ils sont habitués au contraire à venir leur demander du pain et de la soupe.

## AU SÉNAT

### Le contingent spécial de la Légion d'honneur pour l'exposition de Marseille

Paris, 7. — Le Sénat a examiné le projet relatif à un contingent spécial de la légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition Coloniale de Marseille.

La discussion s'engage pour savoir si M. Artaud, sénateur commissaire-général de l'Exposition, aura droit à la rosette d'officier malgré la loi qui interdit aux parlementaires d'être décorés pendant l'exercice de leur mandat. Malgré une plaidoirie de M. FLAISIÈRES, en faveur de M. Artaud, le Sénat décide par 168 voix contre 108 que ce dernier ne peut être décoré.

Un amendement tendant à priver de la Légion d'honneur ceux qui auraient réalisés des bénéfices de guerre, est renvoyé à la commission.

Un projet de loi portant création d'un établissement maritime à Verdun, dans la Gironde, est adopté.

Le Sénat s'ajourne ensuite à mardi prochain.

### Un assassin veut expier ses crimes

Rodez, 7. — Hier, à comparu devant la cour d'assises de l'Aveyron, un individu nommé Caliste Yvan, âgé de 35 ans, et né à Jalayrac (Cantal).

Auteur de nombreux crimes, Yvan Célestin était accusé notamment, de l'assassinat commis dans la banlieue de Millau, de M. Emile Constant, en face son crime et devenu source de douleur, laissant deux enfants.

Après le réquisitoire et la plaidoirie du défenseur, le président donna la parole à Yvan Célestin, qui déclara regretter l'exercice de leur mandat de pitié pour lui la peine de mort.

Le jury a condamné Yvan Célestin à la peine capitale.

### Aucune détenté à Lausanne

Lausanne, 7. — On n'aperçoit aujourd'hui encore, aucun symptôme de détente.

Les deux parties restent sur leurs positions et aucun contact n'est prévu pour les jours prochains.

## D'une rivière on retirera deux corps ligotés

### Deux époux désespérés d'avoir perdu un héritage

Bordeaux, 7. — Près de Castillon-sur-Dordogne, on vient de retirer de la Lidoine les corps étroitement ligotés l'un à l'autre et face à face, d'un homme et d'une femme qui furent reconnus pour être ceux des époux Privat, âgés respectivement de 33 et 35 ans.

Ils devaient hériter de leur tante après la mort de celle-ci. Une lettre découverte sur eux fait connaître le motif de leur détermination. Ils avaient engagé un procès au sujet de l'héritage éventuel de leur tante et s'étaient jurés qu'ils ne laisseraient pas accidenter de se noyer, laissant leurs parents et une fillette de 13 ans que, dans une deuxième lettre, ils recommandent particulièrement aux soins des personnes qui voudront bien se charger d'elle.

## Le Congrès National des commis de perception

Les commis de perception ont tenu leur congrès au siège de la Fédération des Fonctionnaires, 3, rue de Polignac, à Paris.

Le Congrès du Syndicat National des Commis de Perception.

Proclame l'urgence de réorganiser les services du Trésor Public et du recouvrement des contributions directes, en vue d'une plus harmonie avec les moyens, les habitudes, les exigences de la vie moderne, et les espérances de la nation.

Il demande que la réalisation de cette importante réforme, qui devrait comporter l'institution d'un cadre unique de cadres et d'agents et d'une meilleure utilisation des compétences professionnelles, soit confiée à une Commission Paritaire comprenant des représentants de toutes les catégories de personnel d'exécution, ainsi que des délégués des groupements ouvriers, agricoles, industriels et commerciaux.

Dénonce l'insalubrité et l'insuffisance des locaux affectés aux bureaux de perception, préconise la plus grande hygiène, l'usage de l'éclairage public, et demande qu'il soit remédié au plus tôt à cet état de choses aussi préjudiciable aux agents qu'aux contribuables.

Affirme le profond attachement des commis de perception aux institutions démocratiques et leur dévouement absolu à la chose publique et à leurs fonctions.

Décide de conserver la forme syndicale avec adhésion à la Fédération des Fonctionnaires et à la C. G. T.

Approuve son statut interne et tous les fonctionnaires fédérés et confédérés, à tous les travailleurs en lutte pour le rajustement des salaires, traitements et indemnités, et les assure de sa profonde sympathie et de son entière solidarité.

## Les Elections de l'Office de Pupilles de la Nation

On nous communique :

Le Comité Interfédéral, d'accord avec les Comités d'administration des deux Fédérations, a décidé de présenter le 10 juin prochain, aux élections de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, les candidats dont les noms suivent :

Mmes VE VANHOUTTE-DEBAUTZELLE, Administrateur de l'Association des Veuves et Ascendants de l'Arrondissement de Dunkerque.

Ve HANICOTTE-FIENBOING, Administrateur de l'Union des Mutuels, Réformés, Veuves et Orphelins de Guerre de Lille et environs.

M. Jacques BARROIS, Président du Sous-Comité de l'Association d'aide aux veuves de guerre de Marquillies.

MM. André CANIVET, Vice-Président de la Section de l'U. N. M. R., à Douai.

René DEKEKERE, Vice-Président de l'Association des Mutuels et Réformés de l'arrondissement de Dunkerque.

René FAURE,